

PRIX DE L'ABONNEMENT

EDITION QUOTIDIENNE

Séant 1 jan

Trois mois 2 00

Six mois 3 50

Un an 6 00

EDITION HEBDOMADAIRE

Un an, en comptant, d'avance 75

BELLÉAU & Co. administrateur

LA JUSTICE

"DIEU ET MON DROIT."

BUREAUX: 111, Côte Saint-Jacques, Fasse-Ville, Québec.

TARIF DES ANNONCES

Première insertion, 50 cts

Reproduction, 25 cts

Annonces de mariage, 10 cts

Annonces de décès, 10 cts

Annonces de naissance, 10 cts

Annonces de mariage, 10 cts

Annonces de décès, 10 cts

Annonces de naissance, 10 cts

Annonces de mariage, 10 cts

Annonces de décès, 10 cts

Annonces de naissance, 10 cts

Annonces de mariage, 10 cts

Annonces de décès, 10 cts

Annonces de naissance, 10 cts

Annonces de mariage, 10 cts

Annonces de décès, 10 cts

Annonces de naissance, 10 cts

Annonces de mariage, 10 cts

Annonces de décès, 10 cts

Annonces de naissance, 10 cts

Annonces de mariage, 10 cts

Annonces de décès, 10 cts

Annonces de naissance, 10 cts

Annonces de mariage, 10 cts

Annonces de décès, 10 cts

Annonces de naissance, 10 cts

Annonces de mariage, 10 cts

Annonces de décès, 10 cts

Annonces de naissance, 10 cts

Annonces de mariage, 10 cts

Annonces de décès, 10 cts

Annonces de naissance, 10 cts

Annonces de mariage, 10 cts

Annonces de décès, 10 cts

Annonces de naissance, 10 cts

Annonces de mariage, 10 cts

Annonces de décès, 10 cts

Annonces de naissance, 10 cts

Annonces de mariage, 10 cts

Annonces de décès, 10 cts

Annonces de naissance, 10 cts

Annonces de mariage, 10 cts

Annonces de décès, 10 cts

Annonces de naissance, 10 cts

Annonces de mariage, 10 cts

Annonces de décès, 10 cts

Annonces de naissance, 10 cts

Annonces de mariage, 10 cts

Annonces de décès, 10 cts

Annonces de naissance, 10 cts

Annonces de mariage, 10 cts

Annonces de décès, 10 cts

Annonces de naissance, 10 cts

Annonces de mariage, 10 cts

Annonces de décès, 10 cts

Annonces de naissance, 10 cts

Annonces de mariage, 10 cts

Annonces de décès, 10 cts

Annonces de naissance, 10 cts

Annonces de mariage, 10 cts

Annonces de décès, 10 cts

Annonces de naissance, 10 cts

Annonces de mariage, 10 cts

Annonces de décès, 10 cts

Annonces de naissance, 10 cts

Annonces de mariage, 10 cts

Annonces de décès, 10 cts

Annonces de naissance, 10 cts

Annonces de mariage, 10 cts

Annonces de décès, 10 cts

Annonces de naissance, 10 cts

Annonces de mariage, 10 cts

Annonces de décès, 10 cts

Annonces de naissance, 10 cts

Annonces de mariage, 10 cts

Annonces de décès, 10 cts

Annonces de naissance, 10 cts

Annonces de mariage, 10 cts

Annonces de décès, 10 cts

Annonces de naissance, 10 cts

Annonces de mariage, 10 cts

Annonces de décès, 10 cts

Annonces de naissance, 10 cts

Annonces de mariage, 10 cts

Annonces de décès, 10 cts

Annonces de naissance, 10 cts

Annonces de mariage, 10 cts

Annonces de décès, 10 cts

Annonces de naissance, 10 cts

Annonces de mariage, 10 cts

Annonces de décès, 10 cts

Annonces de naissance, 10 cts

Annonces de mariage, 10 cts

Annonces de décès, 10 cts

Annonces de naissance, 10 cts

LA RECEPTION A SPENCER WOOD

L'élite de la société de Québec, tant française qu'anglaise, assistait samedi après-midi à la réception donnée à Spencer Wood, par Son Honneur le lieutenant-gouverneur et madame Angers.

Spencer Wood est l'endroit favori où les deux sociétés se rencontrent, et jadis les traditions d'hospitalité de la résidence de nos lieutenants-gouverneurs n'ont été maintenues avec plus de dignité et de distinction que maintenant.

Madame Angers prête un nouvel élan à ces brillantes réunions et tous se sont fait un devoir et un plaisir d'aller lui présenter leurs hommages et leurs félicitations.

Malgré que le temps fût affreux, plus de six cents personnes se trouvaient réunies dans les salons de Spencer Wood. On remarquait entre autres l'honorable M. Garneau commissaire des Travaux publics, l'honorable M. Sheehy, trésorier provincial, et madame Sheehy, l'honorable M. Flynn et madame Flynn, M. W. Wood, honorable juge Casault, madame Casault et mademoiselle Casault, l'honorable juge Bossé, madame Bossé et mademoiselle Bossé, l'honorable M. McGreevy, madame McGreevy et mademoiselle McGreevy, l'honorable juge M. Larue et madame Larue, M. R. Harcourt Smith, l'honorable juge Pelletier et madame Pelletier, M. de Cazes et madame de Cazes, M. Jules Tessier et madame Tessier, colonel Duchesneau et madame Duchesneau et mademoiselle Duchesneau, mademoiselle Bouchette, Van Bruysse, consul général de Belgique et madame Bruysse, M. Macquet, M. T. C. Casgrain et Mme. Casgrain, M. Panet-Angers et madame Angers, M. R.éal Général d'Espagne et madame Baldassano, consul général d'Espagne et madame Baldassano, colonel et Mme. Forzyth, et M. madame Dobell et mademoiselle Dobell; M. et madame W. Roe; M. madame James LeMoine; M. More et madame More; M. Jones, madame et mademoiselle Jones; M. Dunbar, madame et mademoiselle Dunbar; M. et madame Joly de Lubinière et Miles Joly; M. et madame Edmunds; M. et madame Albert Fourniss; Dr et madame Sowell et mademoiselle Sowell; M. et madame B. Burroughs; M. et madame Ashworth; M. et madame Herbert Smith; M. et madame Carter, mademoiselle Carter; major Crawford Lindsay, Mme et mademoiselle Lindsay; M. Gaspard LeMoine, madame LeMoine, et mademoiselle Hôbert, M. Edouard LeMoine, madame LeMoine, et mademoiselle LeMoine, M. D. LeMoine, madame LeMoine et mademoiselle LeMoine, M. D. O'Meara et madame O'Meara, l'honorable J. Blanchet et madame Blanchet, M. H. Bossé, et madame Bossé, M. Foote et mademoiselle Foote, l'honorable Isidore Thibault et madame Thibault, mademoiselle Sophie LaRue, M. Léonée Taschereau, et madame Taschereau, M. Elzéar Taschereau, M. Methot, Dr Lemieux, et madame Lemieux, Capt. Kane, madame Kane et mademoiselle Kane, Mme Estelle Drayner, M. Landry, A. D. C. M. Achille Carrier, M. Andrew Stuart, madame Stuart, M. M. Stuart, et M. G. Stuart, M. Le Marois, madame Marois et M. Le Marois, M. Grégoire et madame Grégoire, madame Pelletier, M. Taschereau, M. W. Baillarge, M. C. Dunn, Dr Hamel et madame Hamel, M. Gauthier, et madame Gauthier, M. George Tessier, madame George Tessier et M. Tessier, colonel Vohl, madame Vohl et M. Vohl, M. William de Léry et madame de Léry, M. Gustave Oumet, et madame Oumet, colonel Amyot, M. P. Dr Stuart, et madame Stuart, M. Ulric Tessier, M. Thibault, M. M. Pentland, M. Louis Fréchette et madame Fréchette, M. et madame Napoléon Légendre et mademoiselle Legendre, J. A. Charlebois, N. P., et madame Charlebois, M. A. J. Auger et mademoiselle Auger, colonel Turnbull et madame Turnbull, colonel Montanzer, major Wilson, capitaine Garneau, M. et madame Edouard Garneau, M. et madame Edouard Chambers, M. et madame E. J. Meredith, M. et madame Louis Bilodeau, madame Langelier, M. Tarte, M. Robert McGreevy et madame McGreevy, madame Wainwright, M. Angeline Hamel, M. Percy Myles, M. Charles Burroughs, et madame Burroughs, mademoiselle Chouinard, M. Aguste Carrier, madame Poutier, mademoiselle Carrier, M. Delorme et madame Delorme, mademoiselle Delorme, mademoiselle Marie-Louise Taschereau, mademoiselle Rochette, M. Ludovic Brunet, mademoiselle Brunet, M. et madame Amédée Robitaille, le Dr Robitaille et madame Robitaille, M. Peachy et madame Peachy, M. F. X. Berlinguet et madame Berlinguet, M. Vallière et madame Vallière, M. Schwartz, consul général de Suède, madame Schwartz et mademoiselle Schwartz, M. Schwartz et madame Weatherly, Son Honneur le maire Frémont et madame Frémont, M. Turner, madame Turner et mademoiselle Turner, mademoiselle Rowand, Dr Ross, madame Ross et mademoiselle Ross, l'honorable L. P. Pelletier et madame Pelletier, capitaine Pinault, M. Alphonse Pouliot et madame Pouliot, madame Van Felson et mademoiselle Van Felson, M. Arthur Van Felson et madame Van Felson, madame Elscipio Larue, M. Arthur Scott.

DERNIERES DEPECHE

L'HONORABLE M. MERCIER ET SES ÉLECTEURS DE SAINT-HYACINTHE

Vives instances des amis de son comté pour lui faire accepter de nouveau la candidature

Saint-Hyacinthe, 17 mai.—Une nombreuse délégalion des électeurs du comté est allée rencontrer aujourd'hui l'honorable M. Mercier pour le prier de se porter de nouveau candidat à Saint-Hyacinthe. La délégalion se composait du maire de la ville et des citoyens les plus influents du comté.

Le maire Desaulles, au nom de tous les députés présents et de tous les électeurs du comté à la résidence suivante à l'honorable premier ministre de la province:

A l'honorable H. Mercier, Premier ministre de la province de Québec.

Honorable monsieur,

Vous voyez aujourd'hui réunis en cette enceinte les députés nommés par les électeurs de tout le comté de Saint-Hyacinthe qui vous représentent si dignement depuis dix ans, pour vous exprimer leurs sentiments et leur désir le plus vif.

Il n'est guère nécessaire pour nous de vous dire que vos électeurs ont suivi d'un œil attentif et avec beaucoup d'intérêt la conduite politique de celui qui avait l'honneur d'avoir pour député à Québec.

Déjà lors des visites que vous leur faisiez ils ont eu l'occasion de vous dire que les administrateurs, vos talents, votre énergie et vos qualités d'homme d'Etat. Répéter qu'ils ont été fiers de vous est presque une banalité.

Vous avez été pendant de longues années au gouvernement de cette province, et cependant vous vous êtes placé au premier rang parmi les hommes dont les noms sont des gloires nationales, de l'aveu même de vos plus ardens adversaires.

Vous avez entrepris une œuvre immense et déjà vous en avez accompli une grande partie, et toute la province forme des vœux pour que vous continuiez à nous permettre de continuer jusqu'à parfaite exécution de vos grands et patriotiques projets.

Vous avez jugé à propos de conseiller au lieutenant-gouverneur la dissolution des chambres avant l'expiration du terme légal, et il vous faut subir une réélection.

La rumeur publique a répandu la nouvelle que des motifs d'intérêt politique vous feraient accepter la candidature dans d'autres comtés, mais nous n'avons pas voulu y croire.

Aussi, sommes-nous ici pour vous prier de la part de tous les électeurs de ce comté de vouloir bien leur faire le plaisir et l'honneur de continuer à les représenter dans le prochain parlement.

Nous croyons que notre dévouement et l'amitié que vous ont toujours portée vos amis de Saint-Hyacinthe méritent une réponse affirmative.

Convaincus que vous la donneriez, nous vous offrons donc de nouveau la candidature pour le comté de Saint-Hyacinthe et croyez, honorable monsieur, que cela équivaut à dire que votre santé et que la province de Québec gardera à sa tête le député du comté de Saint-Hyacinthe, qui dirigera dans le prochain parlement la plume d'hommes habiles et patriotiques qu'elle va envoyer à son aide.

Saint-Hyacinthe, 17 mai 1890.

Pour les électeurs,

Les délégués du comté de Saint-Hyacinthe.

G. C. DESAULLES, Maire.

LOUIS COTÉ, FRANÇOIS BORDUA, LÉON PALADY, Etc. etc.

L'honorable M. Mercier répondit en termes très bien sentis cette preuve d'estime de la part de ses amis du comté de Saint-Hyacinthe. Il parla pendant deux heures, remerciant ses électeurs de leur dévouement à sa personne et au parti national qu'il dirige, énumérant les raisons pour lesquelles il veut leur demander congé. A maintes reprises, l'honorable premier ministre a été interrompu par de longs applaudissements.

La nouvelle que M. Mercier voulait se présenter dans un autre comté a été reçue avec peine par les électeurs de Saint-Hyacinthe. Ceux-ci ont voulu alors tenter un nouvel effort pour retourner M. Mercier au milieu d'eux, et la résolution suivante fut unanimement adoptée:

"Il est unanimement résolu que les députés présents à cette convention, espèrent encore que l'honorable H. Mercier, malgré son refus catégorique et motivé d'accepter la candidature pour ce comté, reviendra sur sa décision, et qu'en conséquence le président et vice-président soient chargés de se rendre auprès de lui, et de lui répéter que les électeurs de ce comté ont appris avec peine la décision qu'il a prise, le priant de nouveau instamment de consentir à se laisser porter candidat."

L'honorable M. Mercier, malgré cette preuve non équivoque de dévouement, ne crut pas cependant devoir revenir sur sa décision. La motion suivante fut alors proposée:

"Il est proposé par M. S. J. Ducloux, secondé par M. L. Marin:

Qu'attendu le refus préemptoire et réitéré de l'honorable H. Mercier d'accepter la candidature dans ce comté;

Qu'attendu que les motifs qui l'ont porté à nous priver de l'honneur de nous représenter méritent notre considération;

Qu'attendu que, tout en regrettant sincèrement, au point de vue du comté, la décision de l'honorable M. Mercier, et en exprimant l'espoir qu'il gardera toujours un bon souvenir de ses anciens électeurs et amis, il est maintenant nécessaire de faire le choix d'un autre candidat;

Il soit résolu que M. O. Desmarais, avocat, soit prié d'accepter la candidature, les députés et électeurs de ce comté s'engageant à l'appuyer de leur travail et de leur vote."

Cette motion fut adoptée unanimement.

Nouvelles de Montréal

MORT DE M. J. M. LORANGER

Concerts en plein air

INTERESSANT TEMOIGNAGE DE LA SEULE THÉRIE SUR L'INCENDIE DE L'ASILE DE LA LONGUE-POINTE

Montréal, 18 mai.—M. J. M. Loranger, avocat, frère du juge Loranger, est mort hier matin, à l'âge de 56 ans. C'était l'un des membres les plus distingués du barreau de cette ville.

Les concerts qui sont donnés presque chaque jour au parc Solmar défilent peut-être tout ce que l'on peut entendre dans les autres villes du continent. Ces concerts ont lieu dans l'après-midi et dans la soirée.

L'hon. M. Mercier est arrivé hier soir de St-Hyacinthe et est parti ce soir après-midi pour retourner à Québec.

L'enquête sur la catastrophe de la Longue-Pointe s'est continuée hier après-midi.

LA RÉNÉRESCENCE SEULETHERIE

de Jésus, supérieur de l'Asile St-Jean de Dieu, est interrogé.

Elle déclare que, dans son opinion, un certain nombre d'aliénés ont dû périr; cependant le nombre n'en est peut-être pas si grand qu'on ne le pensait d'abord, car des aliénés qui étaient disparus sont retrouvés tous les jours.

Elle dit que le feu s'est déclaré au troisième étage. Il devait y avoir 15 à 17 personnes dans la salle où le feu s'est déclaré. Cette salle était occupée par les pensionnaires privés. La Sœur Ephise en avait la charge, avec deux sœurs tiercières. Il n'y avait pas de lumière ni poêle dans cette salle. Tout l'édifice était chauffé à l'eau chaude.

Le coroner—Croyez-vous qu'une des pensionnaires ait pu trouver des allumettes au dehors et mettre le feu?

La sœur Thérèse—Je n'ai pu répondre à juste titre. Mais dans mon opinion la chose a dû arriver ainsi. Je dois aussi déclarer qu'une des pensionnaires cherchait depuis longtemps des moyens de se donner la mort. Il est bien probable que le feu a été mis par une pensionnaire. Lorsque le feu s'est déclaré j'étais malade et j'ai dû me retirer à l'asile St-Isidore, après avoir donné l'ordre d'employer tous les moyens possibles pour sauver les malades.

Q—Quelques religieuses ont-elles péri dans les flammes?

R—Non, mais cinq tiercières y ont trouvé la mort.

Le coroner—Un grand nombre de personnes sont d'opinion que le feu a été communiqué par les fournaies?

La sœur Thérèse—C'est impossible, les fournaies occupaient un bâtiment séparé.

Un juré—Avez-vous le téléphone à l'asile?

R—Oui.

Q—Est-ce qu'un des fils de ce téléphone passait dans la salle où s'est déclaré le feu?

R—Non.

En réponse à une question d'un des membres du jury, la sœur Thérèse dit que les plans de l'asile n'avaient pas été soumis au gouvernement, mais lorsque l'édifice a été terminé, les inspecteurs du gouvernement ont approuvé la construction. Ces inspecteurs visitaient l'établissement 4 fois par année.

Q—Avez-vous visité plusieurs asiles d'aliénés?

R—Oui, j'ai visité les principaux d'Angleterre, de France, d'Écosse, des États-Unis et du Haut-Canada.

En France, l'asile le plus considérable que j'ai visité contenait 4,800 aliénés. En Europe, les asiles se divisent pour la plupart en différents bâtiments; mais en Amérique, règle générale, les asiles ne forment qu'un seul corps de bâtiment. Cela existe en Amérique à cause du climat qui est rigoureux, et qui exige un système de chauffage particulier.

M. Dupuis pose d'autres questions du même genre. La sœur Thérèse répond que ces questions ne doivent pas avoir de rapport à l'enquête.

M. Dupuis.—Non, si je pose ces questions c'est simplement pour renseigner le public et le gouvernement. Ces renseignements pourraient être utiles lorsqu'il s'agira de la construction d'un autre asile.

Un juré demande si les fous avaient la permission de fumer.

La sœur Thérèse—Oui, en été, ils fumaient dans la cour, et l'hiver dans leurs salles.

M. L. O. David demande où étaient les tiercières qui ont péri dans les flammes?

La sœur Thérèse répond qu'elles étaient dans le bâtiment principal, à la salle de réunions. Une de ces tiercières était malade. Le feu s'est propagé avec tant de rapidité qu'elles n'ont pas eu le temps de se sauver.

M. L. O. David—A quelle classe appartenaient les malades qui ont brûlé?

R—Quelques pensionnaires privées et les agitées, les furieuses. Il m'est impossible pour le présent de donner une liste des malheureuses qui ont péri. Il y avait 42 personnes dans la salle des agitées, mais quelques-unes ont pu échapper.

Q—Dans les asiles que vous avez visités, avez-vous remarqué que les furieux étaient placés aux étages inférieurs?

R—Pas toujours.

Q—Avez-vous des moyens de prévenir les incendies?

R—Il y avait des boyaux dans chaque corridor, et des réservoirs en différents endroits.

Q—Vous avez dit qu'il y avait des fous au 6^e étage; comment vous les avez chauffés?

R—Non.

Q—A quoi attribuez-vous la rapidité étonnante avec laquelle le feu s'est propagé?

R—Aux ventilateurs qui étaient absolument nécessaires dans une maison de ce genre.

Q—Personne ne fumait dans la salle où le feu s'est déclaré?

R—Non; c'était la salle des femmes et les femmes n'avaient pas l'autorisation de fumer; chez les agitées, il y avait des pensionnaires privées et des pensionnaires d'Etat. Elles occupaient le 2^e étage du corps principal, mais ce n'est pas là que le feu s'est déclaré.

Sœur Marie-Félix est ensuite interrogée.

Lorsque le feu s'est déclaré elle était à dîner dans un étage inférieur. On cria tous à coup que le feu était dans

la salle St-Ovide, la salle dont elle avait la direction. Elle se précipita à l'endroit indiqué et vit le feu dans la porte ouverte; elle revint sur ses pas et se dirigea vers une autre porte, appelant au secours. Elle se mit aussitôt à l'œuvre pour faire sortir les malades qui étaient au nombre de 15. Tous furent sauvés. La sœur Marie-Félix ajoute qu'elle est allée conduire ces malades à l'asile St-Isidore.

Avant de descendre pour dîner elle n'avait rien remarqué d'anormal dans la salle, et elle ne peut dire comment le feu a pris.

L'alarme a été donnée par une religieuse, qui criait: au feu, en passant au réfectoire de la communauté.

Le témoin ajoute que cinq ou six des malades sous sa direction pouvaient sortir et se promener dans la cour. Quelques personnes prétendent avoir vu de la fumée sortir d'une armoire remplie de linges. Les malades n'ont jamais d'allumettes à moins que les visiteurs ne leur en donnent.

Q—Les femmes ne recevaient pas d'allumettes des visiteurs puisqu'elles ne fumaient pas?

R—Non; de moins je ne le crois pas.

Q—Le feu a pris dans votre salle, dites-vous?

R—Je le pense, mais je n'en suis pas certaine.

Q—Quel est votre système d'éclairage?

R—L'électricité.

QUEBEC, 19 MAI 1890

LA LUTTE

Nous recevons de toute la division politique de Québec, les nouvelles les plus encourageantes, et dès aujourd'hui nous sommes en position de dire à nos amis que nous allons remporter la victoire signalée. Nous ne perdons pas un seul comté sur tous ceux qui nous appuyent dans la dernière chambre. Nous gagnons quatre sièges par la division en deux comtés du Lac St Jean, de Matane, d'Arthabaska et de St-Sauveur.

Nous sommes absolument sûrs jusqu'à présent d'enlever à l'ennemi Bellechasse, Bonaventure, Montmorency et le comté de Québec, St-Maurice et probablement Gaspé. Notre organisation n'est pas encore terminée et le choix de nos candidats n'est pas encore définitif dans Temiscouata, la Beauce, Nicolet, et Québec comté. Mais comme nous n'avons plus, à bien dire, à nous occuper que de ces quatre comtés, quant au choix des candidats, et que la chose va être faite sans délai, nous aurons bientôt certains que nous serons en état de leur en donner des nouvelles sous peu. Les nouvelles que nous en recevons sont excellentes.

Au p. aller, l'opposition gardera un siège ou deux, tout au plus, dans la région politique qui s'étend depuis Maskinongé, au nord, et Nicolet, au sud, jusqu'à l'extrémité est de la province.

Quant à la division de Montréal, nos adversaires la réclament comme leur château-fort. Nous ne la connaissons pas aussi bien que la nôtre, mais nous nous y connaissons nous-mêmes et nous nous en rendons compte. Nous ne perdons pas un seul comté dans cette région nous en gagnons assez d'autres pour compenser amplement les pertes éventuelles.

Dans ce cas le gouvernement national aurait, après les élections, une majorité variant de 25 à 30 voix, ce qui revient à dire que M. Taillon et son programme socialiste seraient écrasés.

Dans la plupart de nos comtés ici, on fait de l'opposition pour la forme afin de garder les candidats chez eux et les empêcher de travailler ailleurs et de se porter en masse dans le district de Montréal et dans nos deux ou trois comtés douteux.

Cette tactique aura peut-être l'effet désiré quelque part mais on s'apercevra qu'elle ne réussira pas partout.

CHICOUTIMI ET SAGUENAY

Nous recevons d'excellentes nouvelles de cette division électorale où la candidature de M. Onésime Côté reçoit le meilleur accueil possible. M. Côté a été prié de se présenter par un très grand nombre d'électeurs et il a été accepté par le gouvernement comme le candidat national.

Nous espérons que tous les amis de notre cause dans le comté de Chicoutimi et Saguenay se feront un devoir de se rallier en masse autour de la candidature de M. Côté afin de lui assurer un succès éclatant.

Dans les nombreuses requêtes qui lui ont été présentées, lui demandant d'accepter la candidature, les électeurs énumèrent les qualifications de M. Côté et lui décernent les plus grands éloges. C'est un *Self-made Man*; il est à la tête d'une maison d'affaires importante et il possède la confiance et le respect de ceux qui le connaissent. Fils de cultivateur, ayant travaillé comme tel chez son père, il connaît à fond les besoins de la classe agricole. Son père était pauvre et au début de sa carrière le candidat national a connu ce que c'était que gagner sa vie comme les plus pauvres ouvriers moyennant 50 et 60 cents par jour. Il est de la classe de ceux qui sont arrivés par la seule force de leurs talents et de leur honnêteté. Aujourd'hui, M. Côté vit heureux jouissant de l'estime de ceux au milieu desquels il a grandi. Il ne désire pas la candidature, mais il n'a pas cru devoir refuser le témoignage à peu près unanime de respect et de sympathie qu'on lui offrait. Il connaît à fond les besoins des comtés qui l'ont choisi et il pourra travailler à leur bien et leur progrès d'une manière aussi efficace qu'il a su travailler pour lui-même et se faire la position indépendante qu'il occupe aujourd'hui.

Le candidat national recevra, nous l'espérons, l'appui des électeurs et le gouvernement lui devra tout sa reconnaissance pour lui avoir envoyé un homme comme M. Côté qui sera une véritable acquisition pour l'assemblée législative.

Nous avons reçu il y a déjà quelque temps une lettre de plusieurs électeurs de la ville de Chicoutimi, nous disant qu'ils étaient prêts à supporter la candidature de M. Côté. S'il était le candidat reconnu et accepté par le gouvernement; 20 Si M. Côté était en faveur de faire passer le chemin de fer par la ville de Chicoutimi. Or, ces deux questions sont maintenant réglées, la première par une lettre de l'honorable M. Mercier qui déclare qu'il se rend au désir des électeurs et accepte M. Côté comme candidat national, et la deuxième par la correspondance suivante qui a été échangée entre la rédaction de la Justice et M. Côté.

Québec, 6 mai 1890.

Monsieur O. Côté,

Bagotville.

Monsieur,

Je reçois, en ma qualité de rédacteur de la Justice, une lettre si grande par son étendue, une lettre si grande par son contenu, que je ne puis que vous en dire un peu. Vous êtes le candidat du gouvernement et vous désirez savoir si parvenant à vos vœux sur la question du chemin de fer, ils veulent avoir un chemin de fer par la voie de

du chemin par Notre-Dame de Laterrière, ou aller à St-Alphonse, sans passer par Chicoutimi. Voulez-vous avoir l'obligeance de répondre à cette question et de me dire si je pourrai publier votre lettre?

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre bien dévoué,

ERNEST CHOUINARD,

Rédacteur de la Justice.

Nous publions maintenant la réponse que M. Côté nous a adressée :

Bagotville, 12 mai 1890.

E. CHOUINARD, Ecr.,

Rédacteur de la Justice,

Québec.

Monsieur,

Je m'empresse de répondre à votre lettre au sujet de la question du chemin de fer. Je ne puis pas en faveur d'un tracé qui passerait par Notre-Dame de Laterrière, pour aller à St-Alphonse, sans passer par Chicoutimi.

Je suis favorable à un tracé de chemin de fer qui passerait par la ville de Chicoutimi et se rendrait ensuite à la Baie des Ha! Ha! Je crois que ce serait être injuste pour Chicoutimi que d'agir autrement. Je suis informé du reste que cette question est toute réglée maintenant par le transport de la charte de la compagnie de Chicoutimi au Lac St-Jean, à la compagnie de Québec au Lac St-Jean. Mais si cette question n'est pas réglée je suis d'opinion qu'elle devrait l'être conformément aux vœux que j'exprime plus haut.

La ville et la paroisse de Chicoutimi sont le centre, le chef-lieu de ce comté, nous y avons la cour, le bureau d'enregistrement, le siège épiscopal, notre Séminaire, c'est le centre d'affaires de tout le comté et je crois qu'un homme qui appartient au comté, quand même il ne résiderait pas à Chicoutimi, doit avoir à cœur la prospérité de la ville et de la paroisse de Chicoutimi. Ces sentiments ont toujours été les miens, et Chicoutimi peut compter sur moi pour sauvegarder ses intérêts, de même que toutes les autres parties du comté. Je présume que vous m'avez écrit votre lettre après en avoir conféré avec l'hon. L. P. Pelletier, je vous autorise à lui montrer ma réponse et à la publier si vous le jugez à propos.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre bien dévoué,

O. CÔTÉ.

Lettre d'Ottawa

LES EQUAL RIGHTISTES

15 mai 1890.

La députation ici est inondée de brochures, lettres et documents concernant les *equal rightists*. Ces gens se démontrent en diables. Leur sollicitude s'étend jusqu'à notre province. C'est surtout à la limite qu'ils s'attaquent chez nous. Les cultivateurs, disent-ils, ne la paient qu'à regret. C'est pour s'en débarrasser qu'ils ont rejoint les rebelles de 1837!

Pour Ontario, Manitoba et le Nord-Ouest, cette secte réclame l'abolition de la langue française et des écoles séparées. Elle chauffe le fanatisme à blanc. M. Meredith s'est emparé du mouvement, mais cela ne fait pas l'affaire des partisans quand même de M. Morat, tels que le Rév. Cavan et M. Charlton. Tous deux ont refusé de signer le programme Meredith, protestant que la langue devrait rester étrangère à la politique. Dans une lettre ouverte, M. Charlton fait remarquer le danger qu'il y aurait pour la minorité protestante de Québec si les catholiques étaient privés de leurs écoles séparées à Ontario, car les droits de ces deux minorités sont correspondants.

Du reste, M. Charlton se félicite du résultat déjà obtenu par la secte à Ottawa, au sujet de la langue française. Je cite ses paroles :

"Dire que la Chambre des Communes, à une grande majorité, a refusé d'abolir la langue française au N. O. n'est pas exact. Heureusement, l'influence des *equal-rightists* a remporté une victoire importante sur ce point, car la Chambre a affirmé le principe, que l'usage de cette langue, après les prochaines élections, serait laissé à la discrétion de l'Assemblée du N. O. ce qui équivaut à dire que l'usage de cette langue, comme langue officielle pour les records et débats de cette assemblée, est déjà aboli."

M. Charlton n'a que trop raison. Ce principe posé par la chambre équivaut non seulement à l'abolition actuelle de notre langue au Nord-Ouest. Il équivaut en outre à dire : les droits et privilèges des minorités, garantis par les chartes impériale et fédérale, peuvent être abolis par les majorités de chaque province.

Que l'on continue à appliquer ce principe, et la confédération tombera par lambeaux. Une ère terrible de malheurs, de dissensions, de guerre civile peut-être se prépare.

POUR LES MARINS

Voici l'amendement proposé à l'acte du pilotage, chap. 80 des Statuts Révisés :

"Les paragraphes (c) et (f) de l'article cinquante-neuf de l'acte du Pilotage sont abrogés, et remplacés par les suivants :

"(c) Les navires n'ont uniquement qu'en partie par la vapeur, qui seront employés à faire commerce de port en port dans une même province, ou entre une ou plusieurs des provinces de Québec, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse et de l'Île du Prince-Edouard et une ou plusieurs autres des provinces ou des ports de New-York ou tout port des Etats-Unis d'Amérique, sur l'Atlantique, au nord de New-York, ou à faire voyage régulièrement entre une ou plusieurs ports des provinces sus-désignées et un ou plusieurs ports des Etats-Unis, des Antilles, du golfe du Mexique ou de l'Amérique du Sud ; à l'exception seulement des ports d'Halifax, de la circonscription de pilotage de Sydney, de Miramichi et de Picotou, à l'égard de chacun desquels l'administration locale du pilotage pourra, à toute époque décider, avec l'approbation du Gouverneur en Conseil, que quelques-uns des navires à vapeur ainsi employés, et lesquels, s'il en est, seront ou ne seront pas entièrement ou partiellement exempts du paiement obligatoire des droits de pilotage, et, au cas où l'exemption serait partielle, dans quelle mesure et dans quelle circonstance elle aura lieu."

"(f) Tous navires enregistrés en Ca-

nada, d'un tonnage de registre n'excédant pas deux cent cinquante tonnes."

RYKERT ET MIDDLETON

Le rapport annuel du comité des privilèges et élections, concernant M. Rykert, a été adopté sans discussion. Du reste, ce rapport détaillé est suffisant par lui-même.

Celui concernant le général Middleton a donné lieu à une charge à fond de train par M. Blake.

Lois et précédents en mains, il a démontré que le général avait commis un acte qui l'exposait à des procédures criminelles, qui était contraire à l'usage, au bon sens, aux sentiments d'honneur et d'honnêteté. Sir Adolphe, sans prendre en entier la défense du général, a qualifié son acte "d'erreur regrettable de jugement", et a prétendu que nous devions égard pour le conquérant de Batoche, vu les services qu'il a rendus au pays, vu l'excitation dans laquelle il devait être lorsqu'il a donné le fameux ordre de choisir et lui envoyer les meilleures fourrures de Breenar. Le général, dit-il, regrette son erreur et est prêt à rembourser, mais il veut faire une enquête pour découvrir si ces fourrures appartenaient bien à Breenar et quelle était leur valeur. La chambre est unanimement d'avis que le vaillant général doit dégorger.

Ce rapport sera sans doute transmis en Angleterre. Le rapport prochain du général semble ne pas faire doute.

LA SÉANCE D'HIER

Les derniers estimés supplémentaires ont été presque en entier adoptés.

Le député de Bellechasse a posé au ministre deux questions importantes :

10. Le gouvernement a-t-il pris quelque décision au sujet des démentions du C. F. N., entre ses mains, et va-t-il enlever cet obstacle au commerce entre Québec et Montréal?

20. Le gouvernement va-t-il, cette année, venir en aide au pont de Québec? Sir John a répondu que les deux sujets étaient à l'étude. Je crains qu'il n'y restera longtemps. Je vous l'ai dit et répété à satiété : dès qu'il s'agit de Québec, rien ne se fait.

Et nos ministériels, comme M. Casgrain, qui s'écroieraient : le pont ou la chute du gouvernement d'Ottawa! leur voix éloquentes va-t-elle se faire entendre encore?

Il y a eu 50 députés de partis. Il y a encore chance que la prorogation ait lieu samedi.

NOTES

Les officiers de la batterie "A" de Kingston qui avaient été suspendus pour ivresse ont été réinstallés. On a démontré que l'accusation n'était pas fondée.

La Cour Suprême siège en ce moment à Ottawa.

L'honorable juge Tessier, madame Chagnon et mademoiselle Tessier sont partis hier pour Montréal.

Les brefs électoraux sont maintenant lancés pour toutes les divisions électorales de la province, ce qui est une preuve de l'excellente organisation du greffe du chancelier auquel préside M. Louis Delorme, greffier de l'Assemblée législative.

Les messieurs suivants agissent comme officiers-rapporteurs dans les différents comités du district politique de Québec :

Caspé.—James I. Tuzo, shérif; Bonaventure.—Philippe Lobel, registraire; Matane.—Ap. Letendre, protonotaire; Rimouski.—A. Couillard, shérif; Temiscouata.—Elie Mailloix; Kamouraska.—M. Sirois, shérif; L'Islet.—Arsène Marchand, registraire.

Montmagny.—Ap. Martineau, protonotaire; Bellechasse.—L. S. Fargues, registraire; Lévis.—L. N. Carrier, registraire; Dorchester.—François Fortier, registraire; Beauce.—Taschereau Fortier, registraire; Lotbinière.—A. Bédard, registraire; Mégantic.—W. H. Lambloy, registraire.

Arthabaska.—L. Toussaint, shérif; Drummond.—Louis Bernard, registraire; Chic et Sag.—O. Dussé, shérif; Lac St-Jean.—Calixte Hébert, registraire; Charlevoix.—P. H. Cimon, shérif; Montmorency.—Gabriel Dick, registraire; Québec-comté.—Narcisse Hamel, avocat; Québec-Est.—S. J. Angers, N. P., Québec; Québec-Centre.—Hon. M. Rémond, registraire; Québec-Ouest.—Charles Trudel, registraire; St-Sauveur.—Hon. C. A. E. Gagnon, shérif; Portneuf.—H. Q. St-Georges; Champlain.—G. H. Dufresne; Trois-Rivières.—Charles Dumoulin, shérif; Nicolet.—Sévère de Lotbinière, protonotaire; St-Maurice.—L. A. Lord, protonotaire; Maskinongé.—Edmond Caron, registraire.

Donald Morrison, celui que les autorités ont tant dédaigné à capturer, avait résolu de se laisser mourir de faim. Il était rendu au dernier degré de prostration, lorsqu'un a réussi à lui faire prendre quelque nourriture.

Nicot.—Sévère de Lotbinière, protonotaire; St-Maurice.—L. A. Lord, protonotaire; Maskinongé.—Edmond Caron, registraire.

Donald Morrison, celui que les autorités ont tant dédaigné à capturer, avait résolu de se laisser mourir de faim. Il était rendu au dernier degré de prostration, lorsqu'un a réussi à lui faire prendre quelque nourriture.

Nicot.—Sévère de Lotbinière, protonotaire; St-Maurice.—L. A. Lord, protonotaire; Maskinongé.—Edmond Caron, registraire.

Donald Morrison, celui que les autorités ont tant dédaigné à capturer, avait résolu de se laisser mourir de faim. Il était rendu au dernier degré de prostration, lorsqu'un a réussi à lui faire prendre quelque nourriture.

Nicot.—Sévère de Lotbinière, protonotaire; St-Maurice.—L. A. Lord, protonotaire; Maskinongé.—Edmond Caron, registraire.

Donald Morrison, celui que les autorités ont tant dédaigné à capturer, avait résolu de se laisser mourir de faim. Il était rendu au dernier degré de prostration, lorsqu'un a réussi à lui faire prendre quelque nourriture.

Nicot.—Sévère de Lotbinière, protonotaire; St-Maurice.—L. A. Lord, protonotaire; Maskinongé.—Edmond Caron, registraire.

Donald Morrison, celui que les autorités ont tant dédaigné à capturer, avait résolu de se laisser mourir de faim. Il était rendu au dernier degré de prostration, lorsqu'un a réussi à lui faire prendre quelque nourriture.

Nicot.—Sévère de Lotbinière, protonotaire; St-Maurice.—L. A. Lord, protonotaire; Maskinongé.—Edmond Caron, registraire.

Donald Morrison, celui que les autorités ont tant dédaigné à capturer, avait résolu de se laisser mourir de faim. Il était rendu au dernier degré de prostration, lorsqu'un a réussi à lui faire prendre quelque nourriture.

Nicot.—Sévère de Lotbinière, protonotaire; St-Maurice.—L. A. Lord, protonotaire; Maskinongé.—Edmond Caron, registraire.

Donald Morrison, celui que les autorités ont tant dédaigné à capturer, avait résolu de se laisser mourir de faim. Il était rendu au dernier degré de prostration, lorsqu'un a réussi à lui faire prendre quelque nourriture.

Nicot.—Sévère de Lotbinière, protonotaire; St-Maurice.—L. A. Lord, protonotaire; Maskinongé.—Edmond Caron, registraire.

Donald Morrison, celui que les autorités ont tant dédaigné à capturer, avait résolu de se laisser mourir de faim. Il était rendu au dernier degré de prostration, lorsqu'un a réussi à lui faire prendre quelque nourriture.

Nicot.—Sévère de Lotbinière, protonotaire; St-Maurice.—L. A. Lord, protonotaire; Maskinongé.—Edmond Caron, registraire.

Donald Morrison, celui que les autorités ont tant dédaigné à capturer, avait résolu de se laisser mourir de faim. Il était rendu au dernier degré de prostration, lorsqu'un a réussi à lui faire prendre quelque nourriture.

Nicot.—Sévère de Lotbinière, protonotaire; St-Maurice.—L. A. Lord, protonotaire; Maskinongé.—Edmond Caron, registraire.

Donald Morrison, celui que les autorités ont tant dédaigné à capturer, avait résolu de se laisser mourir de faim. Il était rendu au dernier degré de prostration, lorsqu'un a réussi à lui faire prendre quelque nourriture.

Nicot.—Sévère de Lotbinière, protonotaire; St-Maurice.—L. A. Lord, protonotaire; Maskinongé.—Edmond Caron, registraire.

Donald Morrison, celui que les autorités ont tant dédaigné à capturer, avait résolu de se laisser mourir de faim. Il était rendu au dernier degré de prostration, lorsqu'un a réussi à lui faire prendre quelque nourriture.

Depeches de nuit

CONCOURS DE TIR

Ottawa, 18 mai.—Voici le résultat du concours de tir de la ligue des carabiniens canadiens :

43e bataillon d'Ottawa, temps froid, pluie, ouragan, 3 heures, vents légers, 5,76 points;

43e bataillon d'Ottawa, même état de température, 5,28 points;

Gardiens d'Ottawa, froid, pluie, ouragan, 3 heures, calme, bon pour tirer, 6,14 points;

Batterie B, Québec, beau temps, grand vent, 10 h. m., 7,48 points;

9e bataillon, Québec, froid, pluie, ouragan, 2,30 heures p. m., calme, 4,03 points;

8e bataillon, Québec, froid, pluie, ouragan, 2,30 h. p. m., mauvais pour tirer, 6,34 points;

38e bataillon, Brantford, beau temps, grand vent, 3 h. p. m., vent variable, 6,38 points;

43e bataillon, Hamilton, froid, grand vent, toute l'après-midi, vent variable, 6,88 points;

67e bataillon, Peterboro, beau temps, vent variable, 6,88 points;

53e bataillon, Sherbrooke, temps orageux, grand vent, 4 p. m., vent variable, 6,83 points;

37e bataillon, York, beau temps, 8 a. m., bon pour tirer, 4,91 points;

45e bataillon, Bowmanville, grand vent, 3 heures p. m., 6,23 points;

45e bataillon, Lindsay, temps orageux, vent variable, beau temps à 3 h. p. m., 6,82 points;

96e bataillon, Port Arthur, beau temps, grand vent, p. m., bon pour tirer, 6,77 points;

Compagnie B. R. I. S., St-Jean, orageux, grand vent, 2 p. m., mauvais pour tirer, 3,17 points;

21e bataillon, Windsor, Ont., beau temps, fort vent, 8 a. m., léger, 6,25 points;

Ingénieurs, Charlottetown, mauvais pour tirer, orageux; midi, variable, 6,53 points;

82e bataillon Charlottetown, absolu même température que pour le précédent, 6,10 points;

Artillerie, Charlottetown, absolu même température que pour le précédent, 5,51 points;

Artillerie, Halifax, beau temps, fort vent, 7 a. m., vent variable, 7,97 points;

Artillerie d'Halifax, dans le même état de température; 2e tirage, 6,00 points;

63e bataillon, Halifax, même température, 7,56 points;

Association des Carabiniens de la Saskatchewan, Prince Albert, sombre, pluie, 1 heure p. m., vent variable, 7,38 points;

62e bataillon, St-Jean, N.-B., beau temps, ventoux; 11 a. m., vent léger, court, 5,98 points;

54e bataillon, Windsor Mills, Québec, pluie, 6 h. a. m., calme, 8,07 points;

35e bataillon, Orillia, ouragan, 3,51 points;

35e bataillon, Barrie, beau temps, ventoux, 10 h. a. m., bon temps pour tirer, 3,56 points;

Hussards de la Reine, Toronto, beau temps, froid, grand vent, 2 h. p. m., beau, 6,22 points; même bataillon, dans un état de température semblable, 2e tirage, 5,09 points;

Gardiens du gouverneur-général, Toronto, même température que pour le précédent, 3,25 points;

10e bataillon, Toronto, même température que le précédent, au premier tirage, 6,38 points, au 2e tirage, 5,24 points;

Compagnie C. R. J. S., Toronto, même température, 5,11 points;

12e bataillon, Toronto, même température, 6,48 points;

44e bataillon, Chutes Niagara, même température, 3,95 points;

14e bataillon, Kingston, humide, grand vent, 6 a. m., calme 4,24 points;

90e bataillon, Winnipeg, froid, 9 a. m., calme, 6,28 points;

Compagnie F, gendarmerie à cheval du Nord-Ouest; Prince Albert, beau temps, vent variable, 2,40 p. m., calme, 6,16 points;

Association des Carabiniens, Regina, orage de tonnerre, demi ouragan, 3 p. m., vent variable, 6,70 points;

Carabiniens Victoria, Montréal, orageux, grand vent, 3 p. m., vent variable, 5,28 points;

6e bataillon Fusiliers, Montréal, forte pluie, grand vent, 3 p. m., vent variable, 5,12 points; 2e tirage, dans le même état de température, 4,27 points.

Les ruines de l'Asile

Montréal, 17 mai.—Il a été décidé qu'on ne commencerait pas les fouilles dans les débris de l'Asile de la Longue-Pointe avant que les ruines qui restent encore debout soient démolies. Ces ruines sont excessivement dangereuses pour la raison que des parties des murs se détachent continuellement.

Les moineaux ont établi leur lieu de rendez-vous dans les ruines lézardées et font sans le vouloir l'œuvre des démolisseurs. La meilleure preuve de l'état dangereux des restes de la bâtisse est le fait que du moment qu'une bande de moineaux s'abat sur une partie des ruines, il s'en suit une pluie de briques détachées au grand péril de ceux qui s'aventurent dans les environs.

Plusieurs plans ont été suggérés quant au meilleur moyen de raser les pans de murs qui restent encore debout. Il est probable cependant qu'on aura recours à la dynamite.

Le chef Benoît a été prié, par le grand comtable Bissonnette, de mettre une échelle Langevin et six hommes à la disposition des autorités, pour la démolition des pans de murs dangereux, restes de l'Asile de la Longue-Pointe. Cette opération sera immédiatement commencée, surtout par ceux qui ont pu se trouver enlevés vivants, comme lundi matin et durera toute la semaine.

NOTES COMMERCIALES

(Du *Moniteur du Commerce*,

Le prince de Galles est un habile typographe et ses secrétaires se servent tous de ces machines.

A Dusseldorf, Allemagne, les fabricants de savon ont décidé d'augmenter considérablement le prix du savon par suite de l'augmentation de la matière première et des gages.

Un cultivateur de Waterloo, Ont., a abattu un porc dont la viande a pesé 715 livres.

Un chemin de fer électrique fonctionnant à Laurel, Md., a vitesse de 120 milles à l'heure. Il résout la question de l'électricité remplaçant la vapeur, au moins quant à la vitesse. Leur vaincre la résistance de l'air, les chars ont la forme d'un sigar.

Pendant le mois d'avril la dette publique a été réduite aux Etats-Unis de \$77,636,901. L'intérêt annuel de la dette est aujourd'hui d'environ \$33,000,000 c'est-à-dire à peu près le cinquième de ce qu'il était à son maximum.

On emploie à Londres des peaux les plus originales. Quelques magasins contiennent des articles de fantaisie en peaux de toutes sortes de bêtes, reptiles et poissons; même des peaux d'oiseaux, du Pélican entre autres.

Le Northern Pacific comprend maintenant 4,257 milles en opération, inclus 829 milles du Wisconsin Central et il a plusieurs centaines de milles en construction.

Le canal de Manchester, Ang., sera terminé avant le délai fixé. On y travaille jour et nuit. 12,000 hommes y sont employés. Les esclaves seront assez larges pour les plus grands vaisseaux.

On prétend qu'un syndicat anglais cherche à prendre pied au Canada comme aux Etats-Unis, et que sous peu il aura pris possession de toutes les manufactures de coton.

Une compagnie avec un capital de \$500,000 a été formée à Pittsburgh pour fabriquer des machines à électriques pour miner. On pense que la compagnie s'établira à McKeesport.

Dans le Vermont, la récolte du sucre d'érable a été à peine la moitié de la moyenne des récoltes depuis dix ans. On doute que cette année elle atteigne 5,500,000 de livres tandis que pendant les dix dernières années, elle fut de 12,000,000 de livres. Plusieurs cultivateurs disent qu'ils n'ont récolté que deux livres par arbre ce qui est une bien petite moyenne.

EMBARRAS FINANCIERS

William Neil, marchand, Montréal a fait cession; passif \$2,400.

Felix Trudeau, ci-devant Trudeau et frères, Naperville, a fait cession.

J. B. Gagnéville qui s'est établi à St-Guilhem il y a environ deux ans, vient de faire cession.

Manicougan Fish Oil & Guano Co., de Montréal, est entre les mains d'un liquidateur.

Une demande de cession a été émise contre Jules Hamelin et Cie, boulangers Montréal.

Camille Lalonde, St-Télesphore, dont nous avons noté déjà la cession, est en train de composer à 40c dans la piastra par l'entremise de Kent & Turcotte.

Une demande de cession a été émise par P. M. Galarneau et Cie, créanciers pour \$1,100 contre Beauchemin et frères, de Nicolet. Leur passif s'élève, dit-on, à près de \$5,000. Ils étaient établis depuis 1886 et avaient toujours fait un commerce très restreint.

Dame E. Côté, femme J. E. Dupuis, faisait affaire sous le nom de son mari, de St-Henri, Montréal, a fait cession avec un passif de \$4,100.

DERNIERE EDITION
5 HRS. P. M.

Un nouveau journal canadien intitulé *Le Devoir* paraîtra sous peu à Muskogee, Mich.

Un concours international de beauté aura lieu à Vienne, vers la mi-juin. Les prix distribués atteindront la valeur de cinquante mille francs.

Le capitaine des Cosaques Piechikov, qui se rend de Khabarovsk à Petersburg sur le même cheval, est arrivé à Kasan, ayant fait 6,541 kilomètres dans les 155 journées.

La société St Jean-Baptiste de Cohoes, N. Y., a résolu de chômer la fête nationale avec beaucoup d'éclat cette année. Plusieurs sociétés du dehors prendront part à la démonstration.

MM. les Allemands, qui sont forts en buverie, viennent d'imaginer un système original d'abonnement à la brasserie. En payant \$100 par an, l'abonné peut boire tout le jour et la soirée.

L'influenza, qui a fait son tour du monde, prend des proportions considérables dans l'Inde. On s'aperçoit à présent que le prétendu choléra qui a sévi en Perse ces mois derniers n'était autre chose, lui aussi, qu'une forme de l'influenza.

Le professeur Fraenkel, disciple de Koch, le rival de Pasteur, et le professeur Brieger ont découvert et isolé le germe de la diphtérie. C'est un granule blanc secré par un bacille spécial, et auquel ses inventeurs ont donné le nom de "toxalbumen."

Mgr l'évêque de Springfield vient de nommer M. l'abbé C. E. Brunault, de West Gardner, curé de la nouvelle paroisse canadienne de Holyoke, et M. l'abbé A. Desaulniers, de Pittsfield, remplaçant M. l'abbé Brunault à West Gardner. Le successeur de M. l'abbé Desaulniers n'est pas encore connu.

Le bureau de statistiques de Rome vient de publier une série de tableaux et de graphiques sur le duel en Italie depuis 1879, qui constitue l'ensemble le plus complet qu'on ait réuni sur la matière. La première chose qui frappe, quand on examine ces tableaux officiels, c'est combien l'Italien est frileux, on le savait déjà; mais les chiffres en donnent la preuve mathématique. Ce qui le prouve, c'est le nombre très restreint de duels pendant les mois d'hiver. Ainsi, de 1879 à 1889, on n'a compté que 92 duels pendant le mois de novembre; en décembre, le chiffre s'est abaissé à 67. En janvier, le chiffre des duels se relève, grâce à l'appoint des provinces méridionales, où le climat précoce permet de mettre habituellement sans risque une fluxion de poitrine; on en a compté 220. A mesure que la température devient plus clémente, le nombre des duels s'accroît. Le mois de mai a vu 319 combats singuliers; mais c'est surtout en juillet et en août que l'épidémie atteint son maximum d'intensité, 330 pour le premier mois et 326 pour le second.

Un nouveau ministre
L'HON. ARTHUR BOYER

M. Arthur Boyer, député de Jacques-Cartier, a été assermenté, cette après-midi, à trois heures, comme ministre sans portefeuille.

Il succède à l'hon. D. A. Ross.

LA LUTTE

On n'a pas été lent à commencer la lutte électorale dans le comté de Montmorency. Dès jeudi les candidats, M. C. Langelier et Desjardins, se sont rencontrés au Château-Richer et à l'Ange-Gardien.

On nous informe que dans ces quatre rencontres M. Desjardins a été aussi mal à l'aise que s'il avait eu le pont de Québec sur les épaules. Plusieurs disent qu'il l'a sur la conscience.

Il a trouvé difficile de jongler avec les chiffres budgétaires sous les yeux de M. C. Langelier et les électeurs se sont amusés à voir s'écrouler ses calculs.

La lutte sera vive et très intéressante entre les deux élus des dernières élections générales; mais le comté de Montmorency passera à l'appui du gouvernement.

LE LIVRE DE M. MAGNAN

Dans sa dernière chronique littéraire, M. Chs. M. Ducharme paye un tribut d'éloges au livre de M. C. J. Magnan, professeur, un de la jeune génération. Nous reproduisons la critique telle que publiée dans le *National*, de Montréal:

"L'excellent travail de M. C. J. Magnan, *L'Enseignement primaire* (1888) trouve donc ici sa place naturelle."

Tracer l'histoire de l'instruction primaire au Canada et faire connaître les méthodes d'enseignements les plus perfectionnées qui sont en usage de nos jours, tel a été le but de l'auteur et ce but il l'a atteint à la satisfaction de tous.

M. Magnan ne ménage pas la routine et il a parfaitement raison, car si la plupart des élèves, au sortir de l'école primaire sont incapables d'écrire même une lettre, c'est bien grâce à cette malheureuse routine qui prétend enseigner la langue par la grammaire, quand c'est par la langue que la grammaire s'apprend.

L'auteur attire aussi notre attention sur une autre anomalie:

"Tous les pédagogues s'accordent à dire que pour former une génération d'hommes virils faut des hommes cour-

mo éducat. ure. Quo les femmes forment des femmes cela se conçoit. Mais ce qui ne se comprend pas aussi bien c'est que l'éducation des garçons soit confiée à des jeunes filles.

"Si nous laissons nos fils sous la tutelle de fillettes, dans vingt ans nous aurons une génération d'hommes sans énergie et sans caractère."

Et à l'appui de ses dires, M. Magnan prenant le rapport du surintendant de l'instruction publique montre que les écoles et maisons d'éducation de tout genre en notre province sont dirigées par 5,550 titulaires, dont 1,393 hommes et 5,457 femmes!

En résumé, le volume de M. Magnan est bien fait, d'une utilité incontestable et mérite bien les éloges que lui ont décernés M. l'abbé Th. G. Rouleau, et MM. J. B. Cloutier, D. Lefebvre et autres.

DERNIERESEDEPECES

Spéciales à la "Justice" jusqu'à 4 hrs. P. M.

Nouvelles de Montréal

Accident. — Bénédiction de cloches. — Action en expropriation. — Condamnation. — Élection de conseillers. — Condamnation. — Élection de conseillers.

Montréal, 19 mai. — Vers midi, samedi, une jeune fille employée dans une maison de la rue Saint-Jacques était occupée à son travail, lorsque tout à coup le pied lui glissa et elle tomba si mal adroitement qu'elle se cassa la jambe. L'infortunée jeune fille a été transportée par ambulance à l'hôpital Général, où elle a reçu les soins nécessaires.

Dimanche, 1er juin, à 9 heures et demie du matin, aura lieu à Saint-Vincent de Paul, (le Jésus), la bénédiction des nouvelles cloches destinées à l'église de cette paroisse.

Le comité d'organisation se compose de MM. R. A. H. Couture, curé; Hector Lussier, maire; Benoît Bastien, C. E. Germain, N. P. T. G. Oudet, docteur Germain, secrétaire. La cérémonie promet d'être des plus brillantes.

Une action en dommages de \$5,000 a été intentée, en cour supérieure, par M. Henry Benton, contre la compagnie du Grand-Tronc. Ce dernier prétend que son épouse et son enfant ont été les victimes d'un accident de chemin de fer suite de la négligence grossière des employés de la compagnie, M. H. Hutchins, avocat, est le procureur de M. Benton.

Vendredi dernier a eu lieu l'ouverture de la Cour d'Appel, sous la présidence des honorables juges A. A. Dorion, Tessier, Cross, Baby et Church. Deux motions dans les causes de Merrill vs Ryder et Caron vs Cook ont été présentées. Puis on a commencé les procédures dans les causes de "Montréal Loan and Mortgage Company" vs Damase Leclerc et de C. P. R. vs Dame Agnes Robison.

On dit que Mme Albani a décidé de prélever \$400 à \$500 sur la recette du concert donné à Québec pour les affecter à la colonisation dans la paroisse de Ste-Agathe. M. l'abbé LaJeunesse, curé de la paroisse de Ste-Agathe est le frère de notre grande Diva Canadienne, ce qui explique la prédilection toute particulière de Mme Albani pour cette paroisse.

Bismark et l'empereur Guillaume

On ex-chancelier dit du jeune empereur

IL VOULAIT LA PAIX

MEURTRE-SUICIDE

(Par le télégraphe de G. N. W.)

Une expédition portugaise au Mozambique

Lisbonne, 19 mai. — Une expédition politique et scientifique au Mozambique partira de cette ville de bonne heure en juillet prochain et débarquera à Quillimane. Corrochelo et Roberto, membres du cabinet portugais en feront partie.

Un décret du gouvernement brésilien

Paris, 19 mai. — Le gouvernement brésilien a décrété que après le 1er juillet des droits de douane de 20 pour cent seront payables en or.

La journée de huit heures

Paris 19 mai. — Les délégués de Paris à la conférence sociale nationale de 1889 ont décidé de former un comité permanent pour voir à l'avancement de la journée de travail de huit heures. Ils vont former une ligue et demandent à tout ouvrier et socialiste qui ont pris part à la démonstration du premier mai, de former des comités qui se mettraient en rapport avec le comité central de Paris.

Quelques pensées de Bismark

Ce qu'il pense du jeune empereur

Paris, 19 mars. — Le *Figaro* publie deux colonnes de pensées de Bismark qui lui sont communiquées par un intime de l'ex-chancelier. Voici quelques-unes des remarques de Bismark:

"J'ai vécu pour la nation, il est maintenant temps que je me dévoue à moi-même et à ma famille. Parlant de l'empereur Guillaume, il dit: "J'ai pitié de ce jeune homme. Il est comme un chien de chasse qui jappe après tout, sent tout, touche tout et finit par casser tout d'un coup. L'empereur est la victime de l'histoire commune dont il a pu avoir profité par un règne de tranquillité sans éclat. Si une pierre est déplacée toutes les autres pierres de l'édifice tomberont infailliblement. "Je ne suis capable d'aucun étonnement ni d'aucun mépris", tels sont les sentiments de la jeunesse.

Parlant de son médecin, Bismark a dit: "Je suis moi aussi un grand médecin, je suis un médecin d'état. Avant 1870, la nation souffrait, la guerre l'a guérie. L'Allemagne était alors incapable de profiter de ses victoires qui lui avait donné l'Unité nationale. Maintenant, une nouvelle guerre, même un second Sedan n'accomplirait pas sa position. Le pays est maintenant vieux; j'ai fait tout ce que j'ai pu pour empêcher la nation allemande de commettre des excès, et je crois que j'y ai réussi. Dieu seul et moi savons combien j'ai travaillé et ce que j'ai eu à endurer. Aujourd'hui, ce jeune empereur, avec son impatience, est un terrible brasseur. La grandeur de l'Allemagne est nécessaire à la tranquillité de l'Europe. Quand j'eus dit cela au Reichstag, les Français haussèrent leurs épaules et appelèrent cela de la présomption. Cependant, il n'y avait pas de va-

nié dans ce que j'ai dit. L'ennemi héréditaire dans le vrai sens du mot est dans l'est. Il y aura une guerre dans laquelle la France et l'Allemagne, pendant que la Russie essaiera d'étendre la France.

C'est la loi de l'histoire, et l'empereur Guillaume désire faire cette histoire, mais il ne comprend pas, ni ne connaît l'esprit des lois des siècles. L'Allemagne s'en va en crise, une crise que l'empereur Guillaume pouvait retarder, mais qu'il a préparée et accélérée. Il n'y a pas de cure absolue pour une nation plus qu'il y en a pour un corps humain. Le principe de destruction est tout ce qui existe. Une seule chose reste à faire: retarder l'ouvrage de destruction; l'Allemagne demande la tranquillité. L'empereur Guillaume allume un feu dans une trop grande fournaise, pourrancher ceux qui sont froids. Il va être incapable d'arrêter la conflagration; les flammes vont augmenter et détruire ce qu'il veut préserver. Il a beaucoup de vigueur pour commencer, mais il veut marcher trop vite, il va perdre son souffle sur le chemin.

Trois noyades

Stanton, Neb. 19 mai. — Pendant qu'un cultivateur nommé Tuckee, se promenait en chaloupe sur le lac, samedi, avec son fils et sa fille, l'embarcation chaviré et tous trois se noyèrent.

La température et la végétation

Des Moines, Io., 19 mai. — Des rapports des deux tiers de la contrée du Iowa, disent que les dernières semaines ont été exceptionnellement froides et dommageables à la moisson. Toute l'étendue des dommages n'est pas encore connue, mais il est évident que les petits fruits et la végétation tendent à souffrir beaucoup. On craint maintenant une sécheresse. La condition générale de la moisson n'est pas encourageante.

Springfield, Ill., 19 mai. — Les fermiers sont découragés ici, la température a été considérablement basse la semaine dernière. La pluie par toute la contrée a été aussés de la moyenne. La végétation est retardée par le froid.

Double noyade

Castine, Me., 19 mai. — Le capitaine Melvyn Grindle et son frère Frederick, se sont noyés, hier, le bateau sur lequel ils se trouvaient ayant chaviré.

Sérieusement blessés

Chicago, 12 mai. — Dans une querelle ici, Charles Elmer a été fatalement blessé, et John Carr et William Davis sérieusement blessés, hier.

Jointe à la rame

Sydney, A. S., 19 mai. — Une jointe a été arrangée entre Peter Kemp, l'Australien, et W. J. O'Connor, le rameur canadien.

Un assassin

New-York, 19 mai. — Rosetta, femme d'un ouvrier italien a frappé au cœur, ici, ce matin, un nommé Giudice qui pensionnait chez l'italien, pour défendre l'honneur de sa femme.

Nouvelles de Montréal

Montréal, 19 mai. — Les messieurs suivants ont passé avec succès leurs examens et reçu le titre de chirurgien-dentiste:

MM. G. E. Hyndman, Sherbrooke, Jules Paradis, Québec, E. R. Dorton, Stewart, Nichol, N. J. Kerr, L. P. Bernier, J. M. Ferris, F. Ibbatson, Montréal, Stephen Stockhouse, Lachute, R. Simpson, St André, J. Larocque, St Jean. M. Globensky a passé les examens préliminaires.

Les recettes du Pacifique pour la semaine finissant le 14 mai sont de \$285,000, contre \$238,000 pour la semaine correspondante de 1889, soit une augmentation de \$47,000.

Avec l'Anglais de Millet, se trouvent exposés six tableaux de Sir Donald Smith et M. R. Angus. On remarque aussi deux pièces de tapisserie de Gobelin, les deux seules pièces authentiques en Amérique qui ont été en la possession de la famille de Lotbinière depuis plusieurs générations. Elles sont vieilles de deux cents ans et furent faites par André, durant le règne de Louis XV. Elles furent achetées par le marquis de Lotbinière avec le château de Vaudreuil où elles sont demeurées depuis qu'elles ont été apportées de France, dans les premiers jours de la colonie, par le gouverneur français.

Maritime

Southampton, 19 mai. — Le steamer *Eder*, parti de New-York, est arrivé ici. Une convention d'employés de chemins de fer.

Philadelphie, Pa., 19 mai. — Une convention de représentants des différentes organisations d'employés de chemins de fer a eu lieu ici, hier soir. L'objet de cette convention est de prendre en considération les griefs que les employés ont contre les compagnies. On n'a pris aucune décision mais on a ajourné pour prendre le temps d'étudier la question et la régler à une assemblée subséquente.

Tentative de suicide

New-York, 19 mai. — Sam Crook, frère du propriétaire du restaurant, sur Park Row, a tenté de se suicider, ce midi, en se tirant un coup de revolver.

Maladie sur le bétail

Amsterdam, 19 mai. — Une maladie sévit sur le bétail. Un fermier à Sharon, Jacob Kiltz a perdu sept vaches, la semaine dernière. On s'alarme de la progression de cette maladie.

Maritime

Moville, 19 mai. — Le steamer *State of Pennsylvania*, est arrivé ici de New-York.

L'hon. M. Greenway à Ottawa

Ottawa, 19 mai. — L'hon. M. Greenway, premier-ministre du Manitoba est en cette ville, aujourd'hui. Il a dit qu'il espérait que l'acte provinciale passé par la législature du Manitoba, abolissant les écoles séparées, ne sera pas désavoué par le gouvernement fédéral.

Suicide

Essex County, Ont., 19 mai. — Un nommé John Alexander demeurant à Gosfield s'est suicidé vendredi soir en se coupant la gorge.

UNE IMPERTINENCE

Il existe de par le monde un journal qui pour titre *L'Événement*. Durant nombre d'années ce journal était le seul publié en langue française à Québec qui donnât des nouvelles. Depuis, *L'Événement* s'est laissé devancer par nous. Il n'y a pas de jour où *La Justice* ne renvoie pas ses trois cents lecteurs la feuille qui nominallement est rédigée par M. Eugène Rouillard. A *L'Événement* on emprunte de la Justice sans donner crédit.

N'ayant pas l'esprit d'entreprise voulu, on est obligé de se laisser dire que le journal auquel on travaille n'est pas la hauteur voulue, qu'un autre journal donne plus de matière intéressante à lire.

Nous comprenons que cela tombe sur les nerfs de M. Rouillard et cie. Nous comprenons aussi que quand on a le caractère mal fait on se vexe, et c'est pour ces raisons que nous nous expliquons facilement l'entrefilet impertinent qui a été publié dans la seconde édition de *L'Événement* de samedi et qui se lit comme suit:

"Le récit de l'entrevue du reporter de la Justice avec le condamné à mort Morin fut lu aussi intéressant à celui-ci qu'il avait éliminé cette charge ridicule qu'il publie contre le shérif de Montmagny."

Le shérif exerce les fonctions de shérif depuis près de quarante ans et tous les jours on n'a qu'à se louer de sa sollicitude et de la délicatesse des ses procédés envers tous les prisonniers et surtout envers les condamnés à mort, confiés à sa surveillance.

Un reporter est donc mal venu, lorsqu'un officier public s'acquiesce consciencieusement d'un devoir déjà assez pénible, à lui-même, de se faire l'écho de sottises rumeurs ou de mensonges qui sont de nature à nuire à sa réputation."

Eh bien! messieurs de *L'Événement* vous ne savez pas de quoi vous parlez quand vous dites *sottises rumeurs et calomnies*. Du commencement à la fin le rapport publié dans *La Justice* de vendredi dernier est exact. En ce qui touche la sollicitude de M. Lépine, nous n'avons rien à contredire, Morin nous plus. Quand à la délicatesse et la sollicitude du shérif M. Lépine nous ne désirons rien dire. Nous préférons laisser la parole au directeur spirituel de Morin, à un autre gardien de la prison et aussi au shérif Burke et au constable Carrier, ces deux derniers de la police provinciale.

Les deux abbés que nous venons de mentionner étaient présents quand M. Lépine a agi tout comme nous l'avons dit, et nous serions bien surpris si les officiers de la prison n'étaient pas aussi présents quand M. Lépine a si malhonnêtement agi en contribuant, par ses paroles, à aggraver le tourment d'un pauvre condamné à mort. Le fait est que la plupart d'entre eux étaient là.

Maintenant, disons que des leçons de délicatesse venant de la part de M. Rouillard nous font rire, et l'on saura pourquoi quand on se rappellera le *Nouveliste*.

A part cela, celui qui a écrit l'entrefilet que nous publions plus haut est un polisson.

M. le colonel Amyot M. P., est arrivé en cette ville.

L'hon. M. E. T. Paquet est de retour de St-Nicholas.

Nos informations

Les honorables juges Tessier et Bossé sont partis hier pour Montréal afin de présider la cour du Banc de la Reine.

On est à faire des préparatifs à la citadelle afin de recevoir le gouverneur et sa suite. Il est attendu demain en cette ville.

Sa Grandeur Mgr Blais a dit la messe ce matin dans la chapelle du séminaire de cette ville.

Le sergent Harpe est parti ce matin, pour Montmagny où il est allé remplacer le constable Burke, l'un des gardiens du condamné Morin.

La Révérend Sœur Supérieure du couvent de Lévis doit partir bientôt pour les Etats-Unis.

Nous regrettons de ne pouvoir publier aujourd'hui, faute d'espace, l'adresse présentée, hier, par la société St-Jean-Baptiste, à Mgr Blais, ainsi que la réponse du nouvel élu.

Nous la publions demain dans notre première édition.

Le vent est au marisage. Demain M. Hawkins, du bureau de M. Beemer, M. Ubald Bédard, de la maison Soucy et Bédard, et M. Edgar Déchêne feront partie de la gente respectable que l'on nomme les hommes mariés. Bon voyage.

A l'occasion de leur mariage ces trois jeunes gens ont reçu de fort jolis cadeaux de la part de leurs amis respectifs.

Nous regrettons d'apprendre que notre ami M. Thomas Bédard de Basse-Ville est dangereusement malade. Il a été administré hier et les médecins entretiennent peu d'espoir de le sauver. Il souffre d'inflammation des poulmones.

NOUVELLES LOCALES

AUX CONSOMMATEURS DE GAZ

Payez vos comptes de gaz le ou avant mardi 10 du courant, et vous sauvez l'escompte.

Cour du Recorder

Jos. Cloutier, ivre, ne comparait pas après avoir été admis à caution. Mandat d'amener.

Richard Elvin, arrêté en état d'ivresse dimanche est libéré, à condition qu'il quitte la ville immédiatement pour se rendre à Montréal.

Ferdinand Bédard, \$10 d'amende et les frais pour ivresse.

Deux marins d'âge douce sont condamnés à \$1 d'amende et les frais pour ivresse. Après avoir contribué aux revenus de la ville ils sont retournés à bord de leurs goélettes.

Un d'ou a été condamné à \$5 d'amende pour avoir incité son compagnon à résister à la police.

Reunion

Il y aura réunion du conseil des Métiers et du Travail, de Québec et Lévis demain mardi, le 20 mai à 8 h. p. m. au numéro 250 rue St-Joseph St-Roch. Les reporters sont admis.

COUR DE PEECE

La cause de Patterson vs Martin Darré a été réglée par consentement mutuel.

Théophile Menard, cocher de place, a été forcé de donner caution de garder la paix envers les autres cochers.

La première communion donne lieu chaque année, dans la chapelle de cette vieille institution, à une bien touchante cérémonie.

Hier matin, à six heures et demie, Mgr Ant. Racine, évêque de Sherbrooke, se rendit au couvent des Ursulines où il dit la messe, assisté de M. l'abbé F. X. Delage, curé de Chicoutimi, et de M. l'abbé Paradis, chapelain des Ursulines, comme diacre et sous-diacre.

Les bonnes religieuses et leurs élèves firent du chant magnifique; plusieurs cantiques ont été superbement rendus.

Avant la communion, l'éminent prélat prononça une touchante allocution sur la grandeur du sacrement de l'Eucharistie, recommandant aux jeunes enfants qui se préparaient à recevoir leur Dieu pour la première fois de ne jamais laisser effacer de leur cœur le souvenir d'un si beau jour.

Dix-sept jeunes filles s'approchèrent alors de la table sainte pour recevoir la communion des mains de Sa Grandeur. Ce sont: Mlle Jeanne Belleau, Eva Fitzpatrick, Rose Marie And, Blanche Barthe, Angèle Barden, Maggie C. Barde, Agnès Bédard, Blanche D., Corinne Fitzpatrick, Evangéline Garneau, Eva Hamel, Katie Moran, M. Halloran, Jeanne Larocque, Gabrielle Larocque, Alma Larue, Laura Pelletier, Martha Shea, Lucie Simard et Fabiola Tessier.

Après la messe, on eut la confirmation. Mgr Racine adressa de nouveau la parole aux jeunes enfants comme pour les encourager à continuer de bien vivre, ainsi que M. Louis Tessier qui a embrassé la religion catholique il y a une couple d'années.

Sa Grandeur était assisté de M. l'abbé Delage curé de Chicoutimi et de M. l'abbé Bernier, du séminaire de Québec. La cérémonie a été très imposante.

Dans la nef, on remarquait: M. Ch. Fitzpatrick, V. W. Larue, docteur, A. C. Beau, R. Audet, docteur Larocque, docteur Simard, Ed. Lortie, L. A. Boisvert, D. Arcand, Louis Tessier, Théo, Hamel et autres dont les noms nous échappent.

A la réforme

Le jeune homme Edgard Côté de Lévis, âgé de 12 ans, condamné à trois ans d'école de réforme pour avoir volé une montre à son père, est parti cette après-midi pour Montréal.

La confirmation à Lévis

La cérémonie de la confirmation des jeunes enfants qui ont fait leur première communion samedi dernier, a eu lieu hier après-midi, à l'église N. D. de Lévis, et a été très imposante. Elle était présidée par Mgr Bégin, évêque de Chicoutimi.

Plus de cent enfants, garçons et filles, ont reçu le sacrement de la Confirmation.

M. Xavier Thompson et Mme Lamontagne représentaient les parrains et marraines des jeunes confirmés.

A l'office du mois de Marie, hier soir, Mgr Bégin a donné le sermon.

Les nouveaux congréganistes

C'est hier qu'on a eu lieu à l'église de la Basse-Ville, le pèlerinage annuel des congréganistes de Lévis. Voici les noms des nouveaux congréganistes qui ont fait leur consécration à la sainte Vierge:

Emile Demers, Hubert Paradis, Sam. Paradis, J. E. Paradis, Jos. Morancy, J. K. Poliquin, J. J. Plante, Olivier Michael, Jos. Dumont, Plante, Olivier Michael, Téléphore Bégin, Léon Ruel, Thos. Masson, Pierre Bolduc, jr., Romuald Charrier, Jos. Morancy, Joseph Gagnon, Gervais Couture, Jos. Couture, Hector Bégin, Albert Lemieux, Jean Lortie, Nap. Giroux, Joseph Lebracque, Alph. Desjardins.

Le Sième bataillon

Le rumeur disant que le Sième bataillon devait se rendre à Montréal le jour de la fête de la Reine n'était pas fondée. L'inspection de ce corps aura lieu sur les plaines d'Abraham ce jour-là.

Le nouvel hôpital

Les autorités de l'Hôtel-Dieu, ont commencé à faire déblayer le terrain sur lequel on construira bientôt un hôpital. Ce nouvel hôpital sera construit à l'ouest de l'hôpital actuel et aura 150 pieds de longueur sur 50 de largeur, et aura cinq étages. M. l'arpenteur en est le contracteur.

Mis en pièce

Le joli petit bateau à vapeur, de M. Boivin, que l'on admirait au château d'Eau, à Lorette, a été brisé par la glace, a passé par dessus la chaussée et a été mis en pièces. C'est une perte totale.

Présentation de cadeaux

Les nombreux amis de M. Edgard Déchêne, fils de notre concitoyen M. F. M. Déchêne, marchand de la basse-ville, se sont réunis chez lui samedi soir et lui ont présenté une jolie adresse accompagnée de deux riches cadeaux, à l'occasion de son prochain mariage.

M. Edgard Déchêne quoique prié à l'improvise a répondu avec beaucoup d'apropos à cette adresse.

Il invita ensuite ses amis à prendre un verre de vin. Inutile d'ajouter que la gaîté la plus franche n'a cessé de régner toute la soirée. Il y eut chant et musique, et grand nombre de santé ont été proposées